



APRA *"Le Chabot"*

## LA LETTRE du CHABOT

Avril 2005

Bonjour à tous,

Notre rivière n'a jamais connu autant de projets, de textes et de lois qui s'occupent d'elle et lui veulent du bien !!!

Directive cadre européenne sur l'eau et les rivières, nouvelle loi sur l'énergie qui remet en avant l'hydroélectricité comme moyen de lutter contre l'effet de serre, nouvelle loi sur l'eau qui met les rivières au diapason de la loi énergie..... Et malgré tout projet Natura 2000 de préservation des espèces emblématiques : saumon loutre et desman sur la rivière Ariège.

Dans ce contexte, notre association est sollicitée de tous cotés pour réfléchir, argumenter et défendre la rivière.

Des rendez vous importants nous attendent d'ici la fin de l'année. Nous comptons beaucoup sur vous et le soutien de tous nos adhérents pour ne pas les manquer. Ca commence du **18 au 21 mai prochain à Pamiers salle Joseph Espaliou** pour l'ouverture des journées du développement durable que nous animons avec le CEA, les Yeux ouverts et Mirepoix environnement et que nous avons placé sur le thème de l'eau, l'assainissement et l'hydroélectricité.

### **Sur les problèmes posés par l'hydroélectricité :**

#### **1) vidanges en hautes eaux (« transparences ») : Riète**

Rappel : EDF a procédé à une « transparence » sur le barrage de Riète en 2004. L'exploitant et la DRIRE prétendent comme toujours rechercher tout à la fois l'entretien des capacités du barrage, la limitation d'impact sur les peuplements et ni plus ni moins que la restauration du « transit des solides » pour l'auto-entretien du lit.

- Après lecture d'un premier rapport de la Drire, selon laquelle, comme toujours, tout va bien, l'association prépare des conclusions et recommandations en vue de la commission de

suivi où nous siégeons, car au contraire, pour le cours d'eau, rien ne se passe comme il faut, à commencer par les délais d'alerte nuls ; l'absence, par conséquent, de surveillance par les services de Police de l'eau ;

l'impossibilité de joindre Edf pendant toute l'opération, donc l'impossibilité de lui faire arrêter l'opération. Et, évidemment son refus d'assumer la mortalité piscicole.

Début mars nous recevons le rapport du laboratoire SGS, étude réalisée pour EDF ou là encore tout va bien, la vidange de RIETE serait même bénéfique à la rivière.



*Aston à Château Verdun*

Depuis, JP est retourné faire des prélèvements au dessus d'ASTON qui s'avère toujours aussi pauvre en invertébrés.

Alors que nous nous préparions à la réunion de la commission locale de suivi le 10 mars, la préfecture a reporté ce rendez vous car la MISE a estimé qu'EDF devait revoir sa copie... sans autre explications pour l'instant.

## 2) microcentrales : Baysselier à Pamiers etc...

Ce projet est le premier d'une série, tous prévus sur le seul tronçon de l'Ariège qui n'est pas encore classé en Rivière Réservée malgré son statut d'Axe Bleu Migrateur.

- Dès l'apparition de ce projet à l'enquête publique, le bureau du Chabot a adressé plusieurs textes aux associations de protection de l'environnement et aux Appma\*, ainsi qu'un communiqué à la presse pour favoriser les interventions du public sur l'enquête publique.

- Nous avons produit un gros travail d'analyse et d'argumentaire pour que ce projet soit repoussé, en raison de l'état de la rivière, des enjeux environnementaux qu'il représente (salmonidés et associés, migrants d'intérêt européens), des impacts cumulés des ouvrages déjà en place, et des impacts propres à l'installation projetée.

La participation à cette enquête publique a été forte de manière inhabituelle et ce projet a été très contesté, malgré les précautions prises par le pétitionnaire qui avait rencontré à peu près tout le monde avec force promesses durant l'année précédente. On attend toujours le rapport d'enquête de la commissaire enquêtrice.



Alors... Une de plus ? ou pas ?

### Les partenariats associatifs :

#### Uminate :

- Le réseau régional d'associations dont le Chabot est membre a organisé des assises associatives régionales de l'environnement en deux temps : assises départementales en septembre ; régionales en novembre. Nous sommes intervenus dans les deux niveaux pour faire connaître surtout:
  - les graves problèmes causés par l'hydroélectricité qui dépassent de très loin les seuls impacts des vidanges.
  - notre souhait de voir réaliser des lagunages plantés post-station pour limiter les pollutions résiduelles conséquentes après traitements en station, et les carences en matière de séparatifs pluvial /eaux usées qui entravent les processus d'épuration.
- Lors de cette journée, nous avons aussi participé à des ateliers « juridique » et « concertation », tenu un stand Chabot (principalement sur l'hydroélectricité), et suivi une information sur la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) après celle de FNE en 2003.

- Le Chabot participe désormais au Réseau Eau d'Uminate. Nous disposons ainsi de beaucoup d'information, de l'accès à l'expérience de nombreuses associations, de la possibilité de réfléchir avec elles, d'un relais pour diffuser nos propres expériences et leur donner de l'écho.
- Nous avons produit un avis sur deux des questions importantes en Adour-Garonne, qui a été repris par Uminate dans le cadre de la consultation des institutionnels par l'Agence de l'eau (préparation du prochain Schéma Directeur de l'eau qui définira les orientations dans tout le bassin Adour-Garonne).

#### **La participation aux commissions:**

En tant qu'association agréée, le Chabot prend part à ce qu'on appelle abusivement le « débat public » institutionnel (techniciens - administrations - utilisateurs professionnels de l'eau - élus et collectivités - utilisateurs loisirs - associations de protection).

C'est le cas de « **Natura 2000** » (lit de l'Ariège)

Le Chabot participe aux trois groupes de travail avec une réunion tous les mois pour chaque groupe jusqu' à fin juin ; faune flore (JP Jenn), usages ludiques (H.Delrieu, usages professionnels (M.Delrieu). L'objectif est de protéger les espèces « d'intérêt européen » et notamment les migrateurs mer- eau douce par un programme de mesures à définir sur six ans. Les peuplements naturels eau douce ne pourront qu'y trouver leur compte à condition que la méthode choisie (contractuelle et non contraignante) aboutisse à des mesures concrètes, suffisantes en nombre et efficaces. Réponse à l'été 2005.

Nos propositions : achever le classement en Rivière réservée ; rénovation des STEPS\*, généralisation des réseaux séparatifs, lagunages plantés post-stations ; utilisation raisonnée de la ressource, promotion d'une agriculture non polluante (biologique) ainsi qu'une bande enherbée le long des cours d'eau sur toutes les parcelles cultivées.

L'abandon pure et simple de nouveau projet de barrages et microcentrales, voir le démantèlement de LABARRE.

L'achat de linéaire par le Conservatoire du patrimoine (ou autre ?)...

#### **La vie de notre association :**

Une année 2004 bien chargée que nous avons terminée par notre traditionnel loto du chabot.

Avec beaucoup de monde et qui s'est bien déroulé.

Merci vivement à tous les participants.

Loto salle des fêtes a VARILHES....

Enfin : **Pour ceux qui auraient oubliés leur cotisations NOUS RAPPELONS QUE LA COTISATION DU CHABOT EST TOUJOURS DE 12 EUROS ET QU'ELLE PERMET DE FAIRE VIVRE L'ASSOCIATION POUR DEFENDRE AUX MIEUX**

**CETTE MAGNIFIQUE RIVIERE, vous pouvez l'adresser à : LE CHABOT**

Mairie de Varilhes

09120 VARILHES

